

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 64

présenté par

M. Le Déaut, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, Mme Massat, M. Duron, M. Bono,  
M. Le Bouillonnet, M. Plisson, Mme Lepetit, M. Gagnaire, M. Lurel,  
M. Gaubert, M. Chanteguet, M. Peiro, Mme Fioraso, Mme Quéré, Mme Le Loch, Mme Erhel,  
Mme Gaillard, Mme Got, Mme Reynaud, M. Grellier, Mme Marcel, M. Lesterlin, M. Mesquida,  
Mme Robin-Rodrigo, Mme Darciaux, Mme Coutelle, M. Manscour, M. Garot, M. Villaumé,  
Mme Lignières-Cassou, M. Launay, M. Deguilhem, M. Hutin, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 49**

À l'alinéa 14, après l'année :

« 2015 ; »,

insérer les mots :

« mettre en œuvre un programme de recherche sur les boues d'épuration contaminées par des pesticides ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cela se justifie par le fait que 28 % du captage d'eau potable de la Martinique, pose un problème de chlordécone et que le traitement de l'eau à la station de Vivé fournit 25 % de l'eau en Martinique. Cette eau traitée est d'excellente qualité, mais se pose le problème de la destination des boues de filtrage.